

ACTE D'ENGAGEMENT

*ACHAT DE FOURNITURES ET/OU DE SERVICES COURANTS
POUR UN MONTANT $\geq 60\,000$ EUROS HT ET $< 90\,000$ EUROS HT
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
M.A.P.A.*

OBJET DU MARCHE :

**ACQUISITION, LIVRAISON ET MISE EN ORDRE DE MARCHE
D'UN SYSTEME CHROMATOGRAPHIQUE UHPLC BINAIRE NANO DEBIT
POUR L'ANALYSE DE MELANGES COMPLEXES DE PEPTIDES ET COUPLAGE AVEC UN SPECTROMETRE DE MASSE**

POUVOIR ADJUDICATEUR :

INRAE

Centre de Recherche Pays de la Loire
Site de Nantes - 3 Impasse Yvette Cauchois - La Géraudière - 44300 Nantes
Site d'Angers - 42 rue Georges Morel - CS 60057 - 49071 Beaucouzé

CLASSIFICATION PRINCIPALE CONFORME AU VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES EUROPEENS

Code CPV (Common Procurement Vocabulary)

38432200-4

la science pour la vie, l'humain, la terre

Centre Pays de la Loire

3 Impasse Yvette cauchois 42 rue Georges Morel
La Géraudière CS 60057
44300 NANTES 49071 BEAUCOUZE
Tél. : +33 (0)2 40 67 50 00 Tél. : +33 (0)2 41 22 56 00

Rejoignez-nous sur :



www.angers-nantes.inrae.fr

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Président du Centre de recherche Pays de la Loire
Et par délégation Monsieur le Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Pays de la Loire
Site de Nantes
3 impasse Yvette Cauchois
La Géraudière
44300 Nantes

Ordonnateur chargé d'émettre le titre de paiement :

Monsieur le Président du Centre de recherche Pays de la Loire
Et par délégation Monsieur le Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Pays de la Loire
Site de Nantes
3 impasse Yvette Cauchois
La Géraudière
44300 Nantes

Comptable assignataire de la dépense :

Monsieur l'Agent Comptable Secondaire du Centre de recherche Pays de la Loire
Site de Nantes
3 impasse Yvette Cauchois
La Géraudière
44300 Nantes

Article 1 : Contractants

Je soussigné (Prénom, Nom et Qualité):

.....

☐ Agissant au nom et pour le compte de la société¹ :

.....
.....
.....
.....

- au capital de :

- ayant son siège social à :

.....
.....
.....
.....

- immatriculé :

- n° d'identité d'établissement SIRET :

- n° d'activité économique principale APE :

- n° TVA intracommunautaire :

- PME : Oui/Non ²

- EA (art. L.5213-13 du CT) ou ESAT (art. L.344-2 CASF) : Oui/Non ³

☐ Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire¹ pour l'ensemble des cotraitants désignés dans l'annexe ci-jointe⁴.

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues au Règlement de la Consultation,

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire⁵, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de sa date de réception par le pouvoir adjudicateur.

J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à 6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Rayer la mention inutile

³ Rayer la mention inutile

⁴ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire

⁵ Rayer la mention inutile

Article 2 : Durées

2.1 – Durée du marché

La durée du présent marché se confond avec le délai d'exécution indiqué ci-dessous.

2.2 – Durée de la garantie

Les conditions de garantie des fournitures et/ou services sont définies au C.C.T.P.

Article 3 : Délais d'exécution

3.1 - Délais de base

La date de livraison des fournitures et/ou services est fixée à Semaines Maximum.

En application de l'article 13.1 du C.C.A.G. / F.C.S., le délai d'exécution du présent marché part de la date de sa notification.

Par dérogation à l'article 13.2 du C.C.A.G. / F.C.S., la date d'expiration du délai d'exécution est la date prévue pour l'admission des fournitures et/ou services, telle que définie au C.C.A.P.

Le délais d'exécution ne peut en aucun cas être modifié, sauf si le nouveau délai donné par le titulaire est inférieur à celui précisé ci-dessus.

3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G / F.C.S.

Article 4 : Prix

Les fournitures et/ou services faisant l'objet du présent marché sont réglés par un prix global forfaitaire. Ce prix est ferme et définitif pour la durée totale d'exécution du présent marché.

Pour les fournisseurs établis à l'étranger, le prix inclut la livraison au lieu de livraison mentionné dans le C.C.A.P. Il doit donc s'agir d'un prix DDP (Delivered Duty Paid in compliance with Incoterms 2010).

Ce prix est égal à :

4.1 Solution de base

Montant HT : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en toutes lettres :

Conformément à mon devis n° en date du

4.2 Variantes

4.2.1 : Variantes obligatoires

Solutions techniques alternatives imposées par le pouvoir adjudicateur :

Numéro 1 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Numéro 2 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Prestations supplémentaires éventuelles imposées par le pouvoir adjudicateur :

Numéro 1 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Numéro 2 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

4.2.2 : Variantes facultatives

Solutions techniques alternatives autorisées par le pouvoir adjudicateur et à l'initiative du candidat :

Numéro 1 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Numéro 2 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Prestations supplémentaires éventuelles autorisées par le pouvoir adjudicateur et à l'initiative du candidat :

Numéro 1 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Numéro 2 conformément à mon devis n° en date du

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

4.2.3 : Offres se déclinant en plusieurs scénaris imposées par le pouvoir adjudicateur

Sans objet.

Article 5 : Déclaration de sous-traitance

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à l'ensemble des DC4 est de :

Montant HT : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en toutes lettres :

Conformément à mon devis n° en date du

Article 6 : Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque :
Code guichet :
N° de compte :
Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque :
Code guichet :
N° de compte :
Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les déclarations de sous-traitance (formulaires DC4) annexées au présent document.

En cas de cotraitance, que le groupement soit conjoint ou solidaire, le paiement s'effectuera sur le compte de chaque cotraitant d'après la répartition détaillée des prestations figurant en annexe 2 à l'acte d'engagement.

Article 7 : Avance

Une avance est accordée au titulaire, dans les conditions de l'article R.2191-3 et R.2191-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux (2) mois ; sauf indication contraire précisée dans l'acte d'engagement (article R.2191-4 du décret précité).

Lorsque la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant initial toutes taxes comprises du marché.

Lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5 % d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois.

Lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite ou moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13, le taux de l'avance est porté à 30 %.

Le remboursement de l'avance est effectué selon les modalités définies aux articles R.2191-11 et R.2191-12 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

Le titulaire :

☐ Refuse de percevoir l'avance

☐ Accepte de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

Article 8 : Origine

☐ Pays de l'UE (Union Européenne)

☐ Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

☐ Autres pays :

Article 9 : Engagement du candidat :

Fait en un seul exemplaire original, à....., le.....

Signature du candidat :

Lu et approuvé

ATTENTION !
*Pas de signature à l'étape de la remise des offres !
Ce document ne sera signé par le candidat et le Pouvoir Adjudicateur qu'à l'étape de sa notification*

Article 10 : Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur :

Est acceptée l'offre suivante pour valoir marché :

- ☐ Solution de base
- ☐ Solution technique alternative imposée n° 1
- ☐ Solution technique alternative imposée n° 2
- ☐ Prestation supplémentaire éventuelle imposée n° 1
- ☐ Prestation supplémentaire éventuelle imposée n° 2
- ☐ Solution technique alternative autorisée n° 1
- ☐ Solution technique alternative autorisée n° 2
- ☐ Prestation supplémentaire éventuelle autorisée n° 1
- ☐ Prestation supplémentaire éventuelle autorisée n° 2

Signature du pouvoir adjudicateur :

ANNEXE 1 : DC4 POUR CHAQUE SOUS-TRAITANT CONNU AU MOMENT DE LA REMISE DE L'OFFRE

ANNEXE 2 : REPARTITION DES PRESTATIONS PAR COTRAITANTS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Raison Sociale : SIREN : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			